

Les statuts de 1220 donnent à l'École de médecine de Montpellier une reconnaissance officielle. Déjà réputé, l'enseignement médical s'en trouve renforcé.

L'École de médecine est reconnue



Acte chirurgical au Moyen-âge. Illustration tirée du traité de chirurgie écrit par Roger de Parme (XIII^e siècle). Bibliothèque universitaire de Montpellier.

Le siècle du seigneur-roi Jacques d'Aragon est un des plus féconds pour l'histoire de la médecine à Montpellier. C'est sous son règne que l'École de médecine reçoit ses statuts en 1220. Cet acte, effectué par le légat du pape, le cardinal Conrad d'Urach, consolide l'enseignement médical de la ville, attesté depuis le XII^e siècle.

En 1181, Guilhem VIII avait proclamé la liberté d'enseignement de la médecine. Un tel libéralisme porta ses fruits. On vit affluer tant de maîtres, chacun ouvrant sa propre école que bientôt le désordre et la rivalité posèrent des soucis aux autorités.

Les études ouvertes à tous

Les statuts de 1220 donnent des règles au fonctionnement jusqu'ici assez lâche de la communauté médicale, règles qui resteront en vigueur jusqu'à la Révolution française. L'École de médecine est placée sous l'autorité de l'évêque de Maguelone. C'est lui, assisté d'un jury, qui délivre les licences. Il désigne le chancelier, sur l'avis

de trois professeurs. Ce n'est qu'en 1309 que le chancelier sera choisi uniquement par ses pairs. Sa tâche est de régler les différends entre les maîtres et les élèves et fixer les horaires. Le corps professoral demeure libre de ses choix pédagogiques mais c'est le prélat qui délivre les diplômes. En 1339, il est décidé que seuls les titulaires d'une licence auront le droit d'enseigner et pratiquer la médecine, sous peine d'excommunication. Il n'existe pas de locaux prévus pour les cours, chaque maître dispense son enseignement à son domicile. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que les cours se tiendront au Collège royal de médecine, rue Germain, avant de s'installer en 1795 à son emplacement actuel. Au moyen-âge, les écoles de médecine se regroupent autour de l'église Saint-Firmin, située en haut de l'actuelle rue saint-Guilhem (impasse du Merle-blanc, rue de la Draperie-Saint-Firmin). Les cours se présentent sous forme de lecture des différents auteurs que les professeurs commentent. Ces enseignements peuvent être complé-

tés par des visites au domicile des malades, ce qui permet aux étudiants d'avoir un enseignement clinique tout à fait moderne.

Un groupe corporatif

Au XIII^e siècle, le professeur est rétribué directement par ses élèves et gare au concurrent qui tenterait de déboucher les étudiants d'un de ses collègues ! En revanche, les étudiants peuvent changer de maître pendant leur scolarité, un avantage qui leur sera retiré en 1340. Les études sont ouvertes à tous, laïcs ou membres du clergé. Il faut néanmoins être titulaire de la maîtrise -ès-arts, diplôme de culture générale, l'équivalent en quelque sorte du baccalauréat. Les études durent 3 ans et demi avec un stage pratique de plusieurs mois chez des médecins hors de Montpellier. Ce stage terminé, le candidat doit aller se produire dans les écoles principales de la ville et donner ainsi, à tous les maîtres la mesure exacte de ses capacités. Les maîtres sont d'ailleurs solidaires, aucun ne s'opposera à un candidat admis par

les examinateurs. Les étudiants ont accès aux ouvrages des auteurs grecs (Galien, Hippocrate) et arabes (Avicenne) mais surtout au traité de chirurgie de Roger de Parme (véritable bande dessinée destinée aux apprentis médecins-chirurgiens). Les examens clôturant le cycle d'études et les diplômes sont délivrés lors de cérémonies officielles. Les élèves deviennent alors professeurs ou exercent la profession d'"épiciers-barbiers", réputés pour monnayer assez chers leurs visites aux malades.

Etudiants et professeurs forment un groupe corporatif. Les étudiants d'origine noble peuvent s'inscrire car, contrairement à la chirurgie, la pratique de la médecine n'entraîne pas de dérogeance. Par contre, un diplôme obtenu dans une faculté de renom comme Paris ou Montpellier donne ipso-facto la noblesse personnelle, ce qui attire les étudiants.

Bien que le principe de la liberté et l'autonomie reste la règle, un régime disciplinaire unit désormais entre elles les diverses écoles de la ville. Le cadre est maintenant en place. En 1289, le pape réunit les écoles de médecine, de droits et des arts dans une seule entité, l'université.

Sources : Hubert Bonnet, *La faculté de médecine de Montpellier*, Sauramps (1992)

Cahiers de Fanjeaux, *Les universités du Languedoc au XIII^e siècle*, Privat (1970)

Opium et forceps

Au XIII^e siècle, Montpellier, seule ville de France, avec Paris à enseigner la médecine, est à la pointe des progrès de l'obstétrique.

C'est à Montpellier qu'ont été mis au point les premiers forceps. Ces instruments utilisés lors des accouchements sont employés pour la première fois pour la reine de France, Marguerite de Provence, femme de saint Louis et mère de neuf enfants ! Montpellier est aussi un grand centre de pharmacopée. La thériaque de Montpellier passait pour une véritable panacée, et devait la majeure partie de son action contre la douleur à l'extrait d'opium qu'elle renfermait (environ 25 mg pour 4 grammes).